



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE  
Union Fédérale de l'Action Sociale

## **Convention Collective Nationale du Travail du 26 août 1965**

### **BILAN des ACTIVITÉS ET NÉGOCIATIONS**

**Période : 2015 à 2018**

Depuis 2015, une quinzaine de réunions de négociations ont eu lieu concernant la Convention Collective Nationale du Travail du 26 août 1965.

L'essentiel du travail fourni en Commission Nationale Paritaire a porté sur des avenants concernant la complémentaire santé que notre syndicat n'a pas signés et sur des avenants portant sur la prévoyance que nous avons signés afin de pouvoir siéger en commission technique. L'adhésion des établissements de la CCNT 1965 aux organismes recommandés (Solimut, AG2R et Mutex) est loin d'être massive. Beaucoup ont choisi de conserver leurs contrats qui les satisfaisaient davantage. Une association a été créée pour gérer un fonds de solidarité.

Durant ces trois années, régulièrement, deux fois par an, la CGT a fait des déclarations en début de séance, souvent en intersyndicale avec SUD et FO, pour protester contre la dégradation des conditions de travail et la politique d'austérité, pour dénoncer la perte du pouvoir d'achat et pour demander l'adoption d'une politique salariale digne des salarié.e.s de notre secteur.

En 3 ans, la valeur du point n'a augmenté que de 0,025 centimes !

La majorité des avenants qui ont été agréés traduisent une mise en conformité avec l'évolution de la législation : le congé formation économique sociale et syndicale, les congés payés exceptionnels pour événement familial, l'intégration de l'accompagnant éducatif et social dans la nomenclature.

Le sujet de la formation a occupé bien des débats dans nos commissions. Si nous nous félicitons du maintien de la contribution à 2,4 %, notre syndicat n'a pas abondé dans la rédaction d'un accord qui n'était qu'une retranscription de l'ANI. Ce dernier devrait voir le jour sous la forme d'une recommandation patronale.

Reste aussi en chantier un avenant sur le dialogue social dans lequel la création d'un Observatoire de négociation reste en suspens.

Dans cette branche où le dialogue avec les organisations d'employeurs ont toujours pu se dérouler dans un climat cordial, la CGT a obtenu la représentativité la plus forte. Mais actuellement, des interrogations surgissent quant à son devenir. Des contacts ont eu lieu avec NEXEM ; de nouveaux sont programmés. Les employeurs désirent mettre tout en œuvre pour que soit conservée la spécificité de notre convention collective dans un contexte qui tend à faire rapidement disparaître toutes les branches comptant un nombre de salarié.e.s inférieur à 5 000.